



Réserve de faune
OUADI RIMÉ
OUADI ACHIM TCHAD

RÉSERVE DE FAUNE DE OUADI RIMÉ - OUADI ACHIM PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION

2023 - 2032 SYNTHÈSE



Ministère de
l'Environnement,
de la Pêche et du
Développement
Durable



Cofinancé par
l'Union européenne



LA BANQUE MONDIALE
IBRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Ce document est une synthèse du plan d'aménagement et de gestion de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim, élaboré dans le cadre du Projet d'appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité (POROA), cofinancé par l'Union européenne, contrat n° FED/2017/388-558.

Ce deuxième tirage a été possible grâce au soutien du Projet de Développement Local et d'Adaptation aux Changements climatiques (ALBIA), placé sous tutelle du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement durable du Tchad et financé par la Banque mondiale.

Crédits photos :
Sahara Conservation

INTRODUCTION

Le présent document offre une version synthétique du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé – Ouadi Achim (RFOROA) 2023 – 2032.

Ce premier PAG pour la réserve a été élaboré par la Direction de la Faune et des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable de la République du Tchad, avec l'appui technique de Sahara Conservation et le soutien financier de l'Union européenne.

L'objectif de ce PAG est de renforcer la préservation de la biodiversité et de promouvoir une gestion durable des ressources naturelles de la réserve, tout en répondant aux besoins des communautés locales. Ce processus s'est appuyé sur une approche participative incluant plus de 400 parties prenantes, permettant de s'accorder sur les valeurs patrimoniales spécifiques à la réserve et sur les priorités de conservation pour l'avenir.

Pour concilier la protection des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources par les populations locales, un zonage a été défini lors d'ateliers participatifs. Ce zonage répartit la réserve en cinq catégories de zones aux droits d'usage différenciés, selon les richesses naturelles, les activités anthropiques et le degré de conservation requis dans chaque secteur.

La mise en œuvre de ce PAG marque une étape significative dans l'histoire de la RFOROA, exprimant la volonté de garantir, pour les générations futures, la pérennité des valeurs naturelles, culturelles et socio-économiques de cet environnement sahélo-saharien unique.

TABLE DES MATIÈRES (INTÉRACTIVE)

INTRODUCTION	1
TABLE DES MATIÈRES	2
1. UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION POUR LA RÉSERVE DE FAUNE DE OUADI RIMÉ - OUADI ACHIM : POURQUOI ET COMMENT ?	3
1.1. Une aire naturelle protégée	4
1.2. Un territoire aux multiples usages.....	5
1.3. Une vision commune pour la conservation de la réserve.....	6
2. ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE	7
2.1. État des lieux des valeurs patrimoniales à préserver.....	8
2.2. Identification des pressions et menaces sur le milieu	9
3. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE	11
3.1. Délimitation de zones à l'intérieur de la réserve	12
3.2. Attribution de droits d'usage différenciés	14
4. STRATÉGIE DE GESTION DE LA RÉSERVE	16
4.1. Programme de gestion et d'administration.....	17
4.2. Programme de gestion des écosystèmes, recherche et monitoring.....	17
4.3. Programme de partenariat communautaire et d'intégration de l'approche genre	18
4.4. Programme de gestion de l'écotourisme.....	19
CONCLUSION	20



**UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE
GESTION POUR LA RÉSERVE DE
FAUNE DE OUADI RIMÉ - OUADI
ACHIM : POURQUOI ET COMMENT ?**

1.1. Une aire naturelle protégée

D'une superficie de 7 795 000 ha, la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim (RFOROA) est la plus grande aire protégée représentant le biome des prairies sahéliennes de l'Afrique.

La réserve se situe au centre nord du Tchad, à la croisée des provinces du Batha, du Wadi Fira, du Bahr El Ghazal, du Borkou et de l'Ennedi-Ouest. Son paysage est composé de dunes et de prairies à faible couverture dans sa partie nord et de prairies arborées, à couverture élevée, dévoilant des terres plus ou moins fertiles, essentiellement situées dans sa partie sud et près des cours d'eau temporaires, plus communément appelés "oueds".

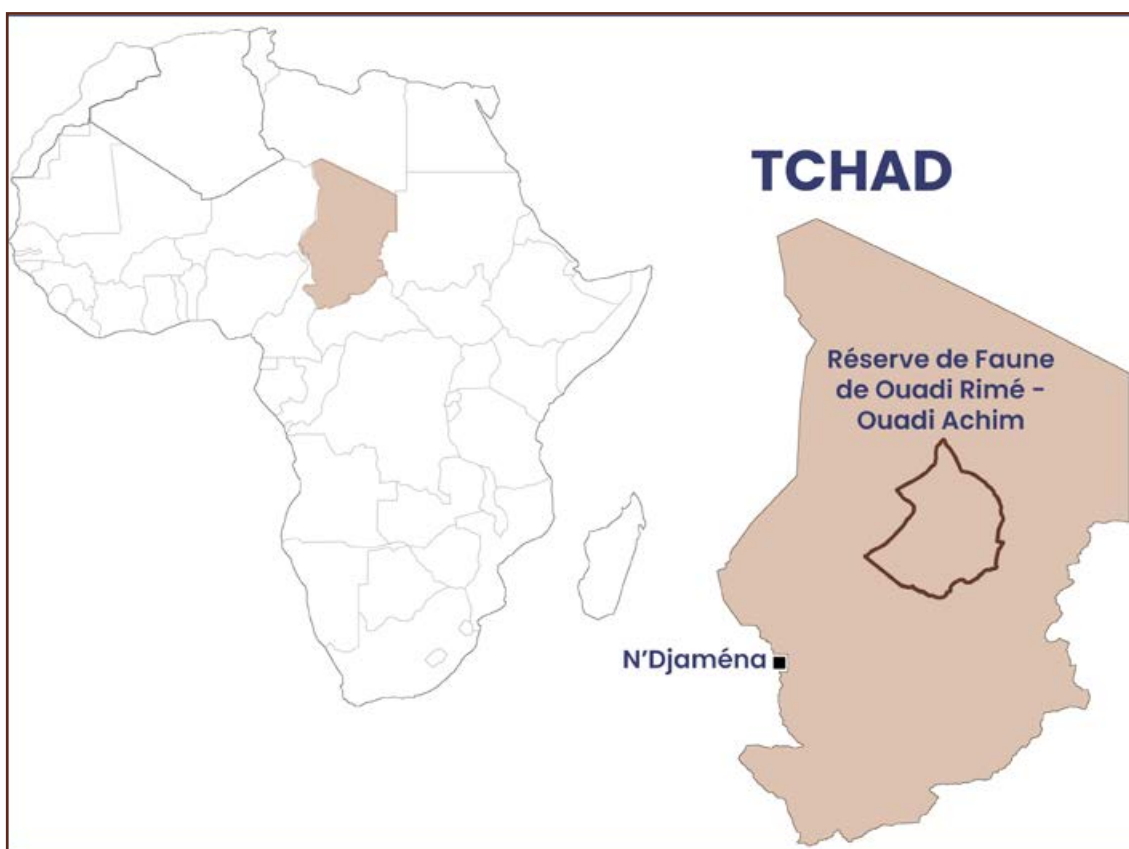


Figure 1. Carte de localisation de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim

Sur ce territoire institué Réserve de faune par le Décret n° 135/PR/FFPC/PNR du 10 mai 1969 et reconnu comme aire protégée de catégorie IV par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), vivaient d'importantes populations d'espèces endémiques sahélo-sahariennes menacées telles que l'oryx algazelle (*Oryx dammah*), la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*), la gazelle dama (*Nanger dama*), l'addax (*Addax nasomaculatus*), l'autruche d'Afrique du Nord ou autruche à cou rouge (*Struthio camelus camelus*), ainsi que de petites populations de guépards sahariens (*Acinonyx jubatus*) et de lycaons (*Lycaon pictus*). Malgré la mise sous protection de la réserve, la plupart de ces espèces ont entièrement disparu de l'aire protégée et

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE



d'autres espèces, classées En danger ou En danger critique d'extinction ont vu leur population s'effondrer à la suite de perturbations climatiques et de conflits socio-politiques.

C'est dans ce contexte qu'en 2014, le Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) du Tchad et l'Agence pour l'Environnement d'Abou Dhabi (EAD), en partenariat avec Sahara Conservation (SC), ont signé un protocole d'accord portant sur la réintroduction de l'oryx algazelle dans la réserve. Les réintroductions successives d'oryx, d'addax et de gazelles dama ont peu à peu entraîné l'aménagement de sites d'accueil et de surveillance au sein de l'aire protégée.

1.2. Un territoire aux multiples usages

La population locale, majoritairement composée d'éleveurs nomades, de transhumants et d'agriculteurs, cohabite au sein de la réserve avec la faune sauvage. Le nombre d'habitants des quatre provinces sur lesquelles est située la réserve a fortement augmenté au cours des dernières années (+133% entre 1993 et 2009), phénomène accéléré par l'arrivée de migrants climatiques et d'éleveurs transhumants à la recherche de terres cultivables ou pâturables.

En l'absence de plan d'aménagement et de gestion, l'expansion agricole et pastorale et

UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION POUR LA RÉSERVE DE FAUNE DE OUADI RIMÉ - OUADI ACHIM : POURQUOI ET COMMENT ?

l'exploitation des ressources de l'aire protégée entraînent une pression de plus en plus forte sur les habitats naturels, pouvant compromettre l'équilibre des écosystèmes ou la survie de certaines espèces vulnérables. La pratique du braconnage nuit également au développement de la biodiversité.

Afin de définir une solution de gestion durable pour la réserve, SC a mis en place le « Projet d'appui à l'aménagement de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim et à la gestion durable de sa biodiversité - Projet POROA », lancé en 2018 et cofinancé par l'Union européenne à travers ECOFAC VI. Un des principaux objectifs du POROA est l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion (PAG) pour la réserve, comme le prescrit, pour chaque aire protégée, la loi tchadienne n° 14/PR/2008, promulguée le 10 juin 2008, portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

1.3. Une vision commune pour la conservation de la réserve

Le plan d'aménagement et de gestion respecte les préconisations de l'UICN dans la matière, une part importante de la démarche étant consacrée à la consultation des acteurs et usagers de l'aire protégée (membres des communautés locales, scientifiques, représentants du gouvernement, services techniques, secteur privé, ONG...). Cinq ateliers participatifs réunissant plus de 400 parties

prenantes ont ainsi été organisés dans différents lieux de la réserve au cours du premier trimestre 2022. Ces ateliers ont permis de projeter une vision commune pour le plan d'aménagement et de gestion, de s'accorder sur des valeurs patrimoniales à conserver de manière durable, de délimiter des zones à vocation et gestion différenciée à l'intérieur de la réserve et de se fixer des objectifs et des actions à mettre en œuvre.

La vision commune guidant l'élaboration de ce plan a été définie comme suit :

“ Conserver la structure écologique et le fonctionnement écosystémique de la réserve, y compris son habitat représentatif des climats sahélo-sahariens ainsi que les espèces animales et végétales présentes, afin de préserver pour l'avenir la richesse de l'environnement spécifique de la zone, tout en offrant des biens et services écosystémiques à la population, en améliorant leurs conditions d'existence et dans le respect de leurs cultures. ”

Afin de garantir la pérennité de l'aire dans le futur, le plan d'aménagement et de gestion doit devenir un précieux outil à disposition des gestionnaires pour garantir durablement, au sein de ce milieu naturel remarquable, la coexistence de la conservation de la nature et de son utilisation durable par les populations locales.



ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

2.1. État des lieux des valeurs patrimoniales à préserver

Les valeurs patrimoniales propres à la réserve ont été mises en lumière lors de la phase de consultation et sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Associées à une région, elles constituent les caractéristiques biophysiques, socioéconomiques ou symboliques que l'on considère particulièrement importantes à conserver pour maintenir son intérêt écologique unique. Elles dépendent de plusieurs paramètres comme leur rareté, leur caractère endémique ou encore les enjeux liés à la région.

L'objectif du plan d'aménagement et de gestion est de proposer une stratégie de préservation de ces valeurs.

Tableau 1 : Les valeurs patrimoniales de la réserve

<p>Valeurs naturelles/ de biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mosaïque d'habitats représentatifs de la zone sahélo-saharienne composée de steppes boisées-arbustives, de prairies, de dunes de sable et de forêts linéaires (uniques dans la réserve), notamment dans le Ouadi Kharma et le Ouadi Achim. ■ Espèces végétales sahélo-sahariennes, dont la <i>Citrullus colocynthis</i> très appréciée des oryx et des addax. ■ Espèces typiquement sahélo-sahariennes et menacées : addax, oryx, gazelle dama, gazelle dorcas, autruche d'Afrique du Nord, outardes, vautours, etc. ■ Peuplement animal diversifié. ■ Écosystèmes des oueds (Kharma, Achim, Rimé, Haddad, Chaloub, Mielé, Saf, Salanga, Djedid, Kelib) et des mares naturelles.
<p>Valeurs paysagères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Prairies, plaines herbeuses, steppes (chicha), zones humides. ■ Goz Al Ariane (prairies sur dunes à haute altitude). ■ Dunes élevées (barkhanes). ■ Dunes superposées et grandes dunes fixes. ■ Dépressions à <i>Panicum</i> (lieu de développement des graminées pérennes issu du ruissellement des chutes d'eau, zone humide sans ligneux). ■ Galeries forestières à <i>Acacia</i> et <i>Balanites</i> aux abords des oueds. ■ Ergs du Djourab. ■ Microclimats des zones de dépressions ■ Zones de fourrés d'arbres entre les dunes à végétation fixe.
<p>Valeurs socio-économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élevage (dromadaire, petits ruminants) et produits laitiers. ■ Pâturages très extensifs adaptés aux faibles précipitations, essentiels à l'industrie de l'élevage, inadaptés à l'agriculture permanente et nécessitant une protection contre les incendies. ■ Oueds représentant des barrières (brise-vents) naturelles contre la désertification. ■ Végétations des oueds (réduction de l'indice carbone et séquestration des gaz à effet de serre). ■ Les « hafiris » (mares aménagées). ■ Produits des cueillettes (<i>Panicum laetum</i> (kreb), <i>Panicum turgidum</i> (toumam), <i>Citrullus colocynthis</i>, <i>Cenchrus bilforus</i> (cram-cram), Gomme arabique (Kittir, Seyal)) et plantes médicinales (<i>Balanites</i>, <i>Citrullus</i>, etc.). ■ Puits commerciaux. ■ Présence de graviers. ■ <i>Balanites</i> : ombrage, brise-vent, fruits tombés consommés par le bétail et la faune, bois utilisé pour sculpter des moyeux traditionnels pour enrouler les cordes à la tête des puits, utilisation locale pour les maux d'estomac.

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

<p>Des valeurs culturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Oryx algazelle (corne utilisée en trophée, rempart contre les mauvais esprits, donnée à la femme après accouchement). ■ Autruche (huile pour le rabotage, poudre des coquilles d'œufs pour guérir les calculs rénaux, plumes tressées et utilisées comme trophées pour la femme, danse traditionnelle d'une femme pour communiquer avec son courtisant). ■ Gazelle dama (valeur esthétique : la beauté de la gazelle dama utilisée en poésie). ■ <i>Citrullus colocynthis</i> (hamdal) utilisé pour le traitement du diabète, des rhumatismes, de la goutte, désintoxication. ■ Chacal et hyène (soins traditionnels). ■ Orientation grâce à la couleur du sable en période de l'harmattan. ■ Orientation par des espèces floristiques et herbacées spécifiques à une zone. ■ Plantes indicatrices de proximité des nappes phréatiques. ■ Connaissances traditionnelles du terroir (Erdingue-erdiga, Tingleat, Trelimat, etc.). ■ Danses traditionnelles : Nougara, Tíguidi (pratiquées exclusivement par les Haddad). ■ Culture de transhumance et nomadisme : historique et modèles architecturaux spécifiques (campements nomades). ■ Divers produits artisanaux, esthétiques et bijoux ornementaux. ■ Cohésion sociale, brassages intercommunautaires pendant la saison des pluies. ■ Courses hippiques. ■ Rites nuptiaux, cérémonies de mariage ■ Randonnée à dos de chameaux, chevaux et ânes. ■ Utilisation de l'encens « Doukhane » par les femmes. ■ Cérémonie honorifique de mémorisation du Coran « Azouma ». ■ Structure dirigeante du groupe social des jeunes filles « Um al-banat ». ■ Interdiction religieuse de braconner toutes les espèces à crocs et griffes rétractiles.
---------------------------------------	--



2.2. Identification des pressions et menaces sur le milieu

Quatre cibles de conservation ont ensuite été caractérisées pour leur capacité à fournir de nombreux services écosystémiques, à maintenir la connectivité du paysage et à soutenir les espèces vulnérables ou menacées. Sujettes à diverses pressions d'origine humaine ou naturelle, ces cibles de conservation doivent faire l'objet de mesures de protection inscrites dans le plan d'aménagement et de gestion de la réserve.

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

Tableau 2 : Les cibles de conservation, les cibles secondaires associées et leurs attributs écologiques clefs

CIBLES DE CONSERVATION	CIBLES SECONDAIRES	ATTRIBUTS ÉCOLOGIQUES CLEFS
Mosaïque d'habitats représentatifs de la zone sahélo-saharienne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Steppe boisée et arbustive. ■ Dunes fixes. ■ Faune et flore spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Densité des espèces floristiques phares. ■ Productivité des espèces phares. ■ Ressources fourragères disponibles.
Écosystème des oueds	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cours d'eau temporaire. ■ Mares naturelles et artificielles (« Hafiri »). ■ Zones inondables. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Étendue des forêts linéaires de Ouadi Rimé, Ouadi Achim et Ouadi Kharma. ■ Dynamique des oueds. ■ Espèces animales spécifiques des oueds (mammifères et avifaune).
Espèces dont celles typiquement sahélo-sahariennes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Espèces de mammifères. ■ Espèces d'oiseaux. ■ Espèces de reptiles. ■ Espèces de plantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taille des populations. ■ Dynamique des populations. ■ Diversité de la faune aviaire. ■ Migrations saisonnières de la faune. ■ Taille des populations des espèces phares.
Espèces menacées	Addax, oryx algazelle, gazelle dama, autruche d'Afrique du Nord, outardes, vautours, arbre à gomme.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taille de la population. ■ Dynamique de la population. ■ Milieu disposant des ressources fourragères appropriées.

Une caractérisation détaillée des pressions et menaces sur ces cibles de conservation a été élaborée pendant les ateliers de consultation.

Les principales pressions identifiées sont :

- L'élevage extensif et surpâturage sur les prairies et les steppes.
- La démographie exponentielle.
- Le braconnage qui concerne plus spécifiquement les gazelles dorcas, autruches à cou rouge, pintades, aigles royaux et outardes. La chasse motorisée (surtout en motos) est le type de braconnage le plus fréquent dans la zone.
- Les feux de brousse.
- L'installation anarchique de baladeurs (bâches à eau) occasionnant la dégradation des pâturages et la perturbation de la faune en raison des déplacements excessifs des citernes de ravitaillement.
- L'agriculture.
- Le rétrécissement de l'habitat naturel (installation de champs, de points d'eau mécanisés).

- La prolifération des pistes de fraudeurs favorisant la dégradation des écosystèmes, le braconnage et les feux de brousse.
- La destruction des nids d'oiseaux (pour la protection des champs en période d'éclosion).
- La prédation (vautours, chacals, humains).
- Les coupes de bois.

Parmi ces pressions, les plus importantes sont celles liées aux feux de brousse et à l'élevage extensif.

Les principales menaces identifiées pour les années à venir sont :

- La sécheresse/le dérèglement climatique.
- Les épizooties/les parasites/les maladies.
- Le tarissement des points d'eau et l'assèchement précoce des oueds et des mares.
- L'ensablement et l'envasement des oueds et des mares.
- Les captures de prestige.



STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE

3.1. Délimitation de zones à l'intérieur de la réserve

S'appuyant sur des études réalisées par le gouvernement du Tchad et les partenaires techniques et financiers de la réserve depuis 2011, une stratégie d'aménagement de la réserve, s'inspirant du modèle des réserves de biosphère¹, a été proposé, discuté et validé lors des ateliers participatifs. Elle propose un cadre de partage du territoire faisant coexister des impératifs de conservation de la nature et d'utilisation durable du milieu par les populations. Cinq catégories de zones ont été délimitées, prenant en compte leur richesse naturelle, leur degré de conservation et les activités anthropiques qui s'y opèrent.

Les zones présentées ci-dessous et sur la Figure 2 matérialisent des espaces aux intérêts écologiques et aux usages différenciés.

- **Des zones de conservation stricte (ZCS) :**
 - ▶ **la ZCS Batha-Wadi Fira (7 190 km²) :** zone d'habitats sahéliens représentatifs, incluant des plaines et des dunes fixes, fortement utilisée par les oryx algazelle, addax, gazelles dama, autruches, outardes, vautours, et critique pour la survie de ces espèces menacées. Cette zone constitue un noyau protégé à partir duquel la faune peut se disperser plus largement dans la réserve et en dehors.
 - ▶ **la ZCS Borkou Est (5 901 km²) :** zone à végétation importante pour les déplacements saisonniers des oryx algazelle, addax, gazelles dama et gazelles dorcas en direction de l'Ennedi, créant des couloirs écologiques entre la réserve et le massif de l'Ennedi.

- ▶ **ZCS Borkou Ouest (10 828 km²) :** zone représentant l'habitat saharien, avec des dunes, barkhanes et leurs végétations associées - appréciées par les addax - abritant d'autres espèces uniquement adaptées à ces habitats (fennec, chat des sables, gazelle dorcas).
- **Des zones tampons (ZT) autour des zones de conservation stricte.**
 - ▶ Batha-Wadi Fira : 3 km sur les parties Nord du Batha et Nord-Est du Wadi Fira (398 km²) et 5 km du côté Est et Sud de Wadi Fira (387 km²)
 - ▶ Borkou Est : 1 112 km²
 - ▶ Borkou côté Ouest : 1 664 km²
- **Une zone de gestion concertée (ZGC) (18 327 km²)** autour des grands oueds : Ouadi Kharma et Ouadi Achim (7 681 km²), Ouadi Rimé et Ouadi Djedid (10 646 km²).
- **Une zone de développement contrôlé (ZDC) (4 264 km²)** entre Borkou Est et Borkou Ouest correspondant aux itinéraires de grande transhumance.
- **Une zone de développement (ZD)** couvrant le reste de la réserve, dans laquelle les communautés développent des activités économiques et humaines durables du point de vue socioculturel, tout en tenant compte de la mission première de la réserve, et de la conservation à long terme de la biodiversité.

¹ Selon l'UNESCO, les réserves de biosphère sont des sites qui permettent de tester des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements et les interactions entre systèmes sociaux et écologiques, y compris la prévention des conflits et la gestion de la biodiversité. Ce sont des endroits qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux.

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

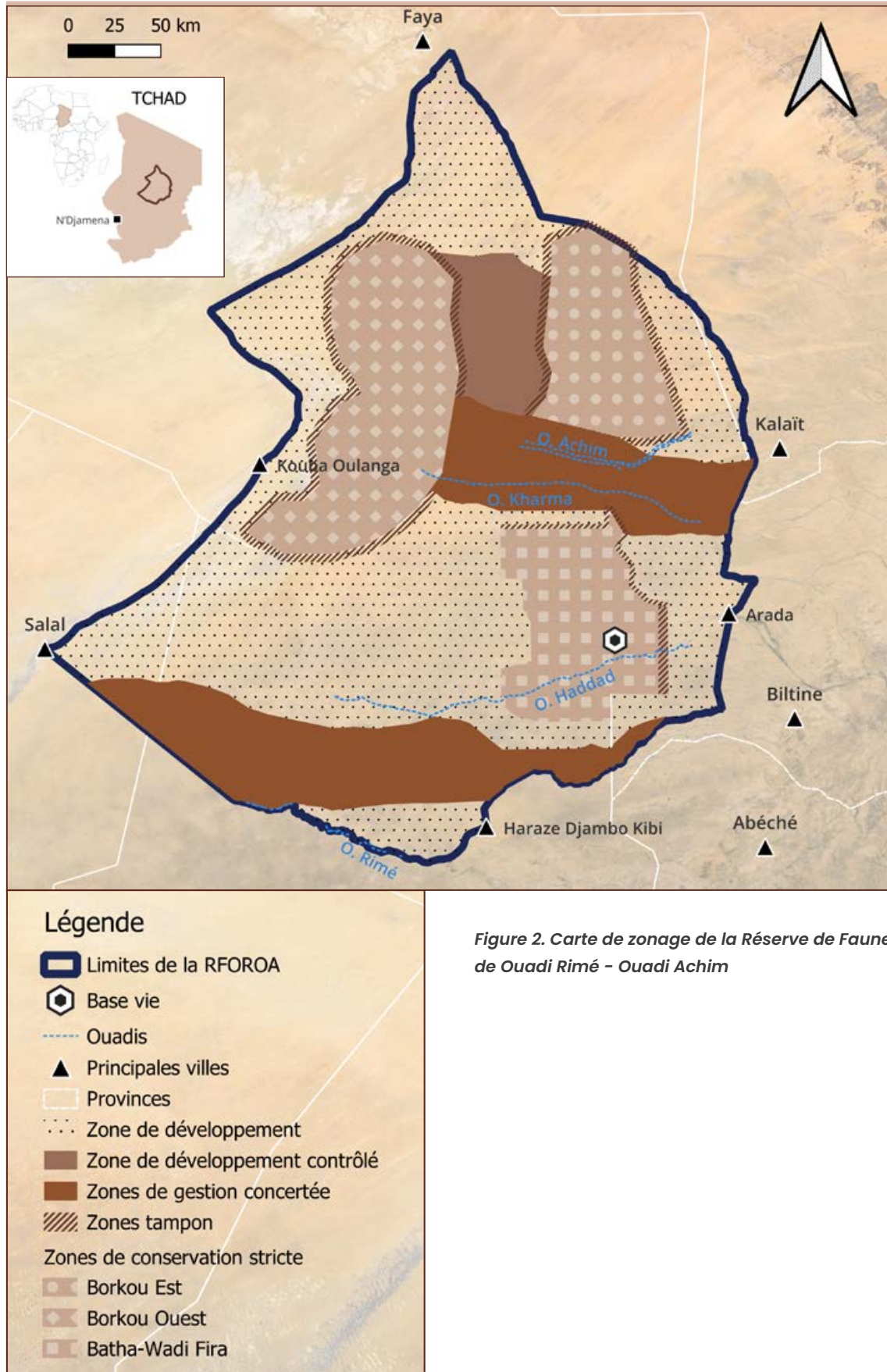


Figure 2. Carte de zonage de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

3.2. Attribution de droits d'usage différenciés

Une réglementation particulière s'applique désormais à chaque zone, autorisant uniquement les activités compatibles avec les objectifs de conservation. Plusieurs mesures de gestion des milieux sont également proposées dans certaines zones. Ces droits d'usage ont été discutés avec les différentes parties prenantes de la réserve lors des consultations participatives, afin d'arriver à un accord commun sur leur définition.

Tableau 3 : Les droits d'usage dans la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim

ZONAGE	DROITS D'USAGE
<p>Zones de Conservation Stricte (ZCS)</p> <p>Zones consacrées à la protection à long terme de la diversité biologique, conformément aux objectifs de conservation de la réserve.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création d'infrastructures dédiées aux activités de gestion et de conservation de la réserve. ▶ Entretien et maintenance des voies d'accès. ▶ Entretien et création de pistes d'atterrissage. ▶ Entretien et création de pare-feux. ■ Valorisation écotouristique possible en accord avec un plan de développement touristique durable et responsable. ■ Activités non-autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de points d'eau supplémentaires permanents ou déploiement de systèmes temporaires ou mobiles d'abreuvement du bétail ▶ Installation de toute habitation temporaire ou permanente, sauf les infrastructures dédiées aux activités de gestion et de conservation de la réserve. ▶ Activité agricole, pastorale ou minière. ▶ Défrichage, coupe ou ramassage de bois. ▶ Activité de chasse. ▶ Dépôt de déchets et activités polluantes. ▶ Circulation d'engins motorisés, sauf en rapport avec les activités de gestion et de conservation et/ou titulaire d'une autorisation d'accès.
<p>Zones tampons (ZT)</p> <p>Seules les activités compatibles avec les objectifs de conservation de la réserve sont autorisées dans ces zones de cohabitation entourant les zones de conservation stricte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Ramassage de bois mort à but non commercial. ▶ Utilisation des points d'eau existants. ▶ Pâturage non permanent. ▶ Passage du bétail et accès aux aires de stationnement existantes. ▶ Entretien et maintenance des voies d'accès. ▶ Entretien et création de pistes d'atterrissage. ▶ Entretien et création de pare-feux. ■ Activités non-autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de points d'eau supplémentaires permanents ni déploiement de systèmes temporaires ou mobiles d'abreuvement du bétail. ▶ Installation de nouvelles habitations temporaires ou permanentes. ▶ Activité agricole ou minière. ▶ Défrichage, coupe de bois, ramassage pour construction ou production de charbon. ▶ Activité de chasse. ▶ Dépôt de déchets et activités polluantes ▶ Circulation d'engins motorisés, sauf en rapport avec les activités de gestion et de conservation et/ou titulaire d'une autorisation d'accès.

ENJEUX DE PRÉSERVATION D'UN PATRIMOINE REMARQUABLE

ZONAGE	DROITS D'USAGE
<p>Zones de Gestion Concertée (grands oueds)</p> <p>Zones de pâturage, d'abreuvement et d'activités agricoles, respectant des règles de gestion contrôlée et permettant le fonctionnement hydrologique intégral de ces oueds et la persistance des lignes arborées jusqu'au point N15.6586, E19.7305 du Ouadi Kharma et jusqu'au point N15.8826, E19.5289 du Ouadi Achim.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Activités agricoles en conformité des zones de mise en défens. ▶ Abreuvement du bétail. ▶ Passage du bétail et accès aux aires de stationnement existantes. ▶ Ramassage de bois mort à but non commercial. ■ Activités non-autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Installation de nouvelles habitations temporaires ou permanentes. ▶ Défrichage, coupe de bois, ramassage pour construction ou production de charbon ▶ Activité de chasse. ▶ Dépôt de déchets et activités polluantes. <p>Mesures de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en défens alternée de sections du ouadi pour la restauration de leur état naturel. ▶ Création de points d'eaux supplémentaires ou déploiement de systèmes temporaires ou mobiles d'abreuvement du bétail : feront l'objet d'un protocole d'accord défini entre les utilisateurs de l'espace et les gestionnaires de la réserve.
<p>Zone de Développement Contrôlé (ZDC)</p> <p>Cet espace prévoit une gestion compatible avec les activités de commerce et de grande transhumance suivant l'emplacement de deux puits traditionnels existants sur un axe nord-sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités non-autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de points d'eau supplémentaires permanents ou déploiement de sources temporaires ou mobiles de système d'abreuvement du bétail. ▶ Défrichage ou coupe de bois. ▶ Activité de chasse. ▶ Dépôt de déchets et activités polluantes. <p>Mesures de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de points d'eaux supplémentaires ou déploiement de systèmes temporaires ou mobiles d'abreuvement du bétail : feront l'objet d'un protocole d'accord défini entre les utilisateurs de l'espace et les gestionnaires de la réserve.
<p>Zone de Développement (ZD)</p> <p>Zone occupant le reste de de la RFOROA. Elle accueille les actions de développement des populations locales en conformité avec les objectifs de conservation de la réserve. Les infrastructures de développement socioéconomique seront implantées de manière à améliorer les conditions de vie des usagers tout en préservant l'environnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activités autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Pâturage. ▶ Ramassage de bois mort. ▶ Exploitation des points d'eau (puits et mares). ■ Activités non-autorisées : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Défrichage ou coupe de bois. ▶ Activité de chasse. ▶ Dépôt de déchets et activités polluantes. <p>Mesures de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de points d'eaux supplémentaires ou déploiement de systèmes temporaires ou mobiles d'abreuvement du bétail : feront l'objet d'un protocole d'accord défini entre les utilisateurs de l'espace et les gestionnaires de la réserve.



**STRATÉGIE DE GESTION
DE LA RÉSERVE**

STRATÉGIE DE GESTION DE LA RÉSERVE

La stratégie de gestion durable de la réserve déclinée ci-dessous en objectifs et objectifs spécifiques propose un cadre pour accompagner les activités de conservation et de développement dans la réserve. Établie pour une première durée de 10 ans, elle s'appuie sur la stratégie d'aménagement de la réserve en zones différenciées et se compose de quatre grands programmes d'action.

4.1. Programme de gestion et d'administration

Le programme de gestion et d'administration se déroule en plusieurs phases. Une première phase concentre les efforts de gestion sur la zone de conservation stricte (Batha-Wadi Fira) pour se poursuivre, dans une deuxième phase, sur l'ensemble des autres zones telles que définies dans le plan de zonage.

L'objectif de ce programme est de **sécuriser la gestion des valeurs patrimoniales de la réserve** à travers :

- un modèle de gouvernance durable de la réserve qui permet d'atteindre les objectifs de conservation, de partenariat avec les communautés et de développement de l'écotourisme,
- un système de gestion efficace,
- un système de surveillance adapté et évolutif,
- des mécanismes de financement durables avec la participation de nouveaux partenaires techniques et financiers et des opérations de gestion basées sur un ensemble d'infrastructures adéquat.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs objectifs spécifiques devront être réalisés :

Objectif 1.1 : Développer des organes de gouvernance en vue d'une mise en œuvre efficace du programme de gestion de la réserve.

Objectif 1.2 : Mettre en place et rendre opérationnel un ensemble d'infrastructures et une Unité Technique de Gestion au service de la gestion et de la protection des valeurs patrimoniales.

Objectif 1.3 : Élaborer une stratégie de lutte anti-braconnage et d'application de la loi de la réserve.

Objectif 1.4 : Instaurer un environnement sécuritaire pour le personnel de la réserve.

Objectif 1.5 : Disposer d'un financement durable.

4.2. Programme de gestion des écosystèmes, recherche et monitoring

Ce programme s'appuie sur l'identification préalable des quatre grandes cibles de conservation et des pressions et menaces auxquelles elles sont confrontées. Son objectif est de **protéger les espèces fauniques et floristiques existantes dans la réserve, de poursuivre la réintroduction des espèces menacées d'extinction et de renforcer la conservation des oueds.**

Pour atteindre cet objectif, plusieurs objectifs spécifiques devront être réalisés :

Objectif 2.1 : Limiter la pression anthropique sur les zones de conservation stricte, les zones tampons, les zones de gestion concertée et la zone de développement contrôlé.

Objectif 2.2 : Garantir le fonctionnement naturel des écosystèmes de la réserve.

Objectif 2.3 : Maintenir et reconstituer les populations des espèces représentatives de la réserve.



Objectif 2.4 : Favoriser les activités compatibles avec les objectifs de conservation dans la zone de développement.

Objectif 2.5 : Améliorer la connaissance du milieu, de ses espèces et de ses écosystèmes.

Objectif 2.6 : Développer la recherche et l'intégrer dans la gestion.

4.3. Programme de partenariat communautaire et d'intégration de l'approche genre

L'objectif de ce programme est **d'intégrer et d'intéresser les communautés afin que celles-ci apportent leur soutien et leur collaboration à la préservation des valeurs patrimoniales de la réserve et diminuent leurs pressions sur les ressources naturelles, avec**

une attention particulière à l'intégration de l'approche genre dans les activités mises en œuvre.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs objectifs spécifiques devront être réalisés :

Objectif 3.1 : Intégrer l'aspect genre dans la mise en œuvre de toutes les actions de gestion et de conservation.

Objectif 3.2 : Accompagner les communautés locales dans la gestion de leurs ressources naturelles en conformité avec la conservation de la réserve.

Objectif 3.3 : Impliquer les communautés locales dans la gouvernance de la gestion des ressources naturelles et dans la gestion des conflits.

4.4. Programme de gestion de l'écotourisme

L'objectif de ce programme est de développer un tourisme responsable qui contribue à la protection de la nature et au développement socio-économique des communautés locales, du secteur privé et de l'État.

La future stratégie de l'écotourisme repose sur la rédaction d'un plan de développement touristique qui adressera les objectifs suivants :

- **Objectif 4.1** : Offrir des opportunités écotouristiques variées et de qualité dans la réserve et sa périphérie
- **Objectif 4.2** : Promouvoir l'emploi local pour l'écotourisme
- **Objectif 4.3** : Promouvoir des partenariats entre les communautés locales et le secteur privé
- **Objectif 4.4** : Réduire l'impact de l'écotourisme sur les habitats et sur la faune



CONCLUSION



Le plan d'aménagement et de gestion de la Réserve de Faune de Ouadi Rimé - Ouadi Achim synthétisé dans ce document a été validé en 2022 par le Comité de suivi du Projet et les partenaires techniques et financiers, et signé par les représentants de la communauté locale (préfets, sous-préfets, délégués techniques provinciaux, inspecteur forestier, chef de secteur de faune, secrétaire général de département, représentant de l'université d'Ati, etc.) ainsi que par les chefs des 25 cantons suivants : Adjadjire Oulad Id, Anakaza, Chiguerat, Djaatne, Djombo Kieze, Hamide, Hamide Assas, Khozam, Maharie, Mimi Goz, Missirie, Missirie Rouge, Nadja 1, Nadja 2, Nawarma, Oulad Bor Missirie Rouge Adjadjire, Oulad Djinoub, Oulad Himed, Oulad Id, Oulad Malik, Oulad Rachid, Oulad Zed, Rachid, Ratanine and Salamat Sifera.

Le plan d'aménagement a ensuite été signé par le Ministre de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable.

La réalisation effective des actions planifiées sera mesurée cinq ans après le début de sa mise en œuvre, à l'aide d'indicateurs de réussite pouvant donner lieu à une réorientation des objectifs.



Pour accéder à la version complète du plan d'aménagement et de gestion, scannez le QR code ou téléchargez-la sur : <https://bit.ly/3Ytf90V>